



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 15 JANVIER 2020 - N° 305 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 10 juin 2020

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**

Benoîte **DE SAPORTA**

Gilles **DESPAUX**

Agnès **FICHARD-CARROLL**

Jean-Sébastien **FILHOL**

Marie **FORET**

Sylvie **HURTREZ**

Philippe **MÜNCH**

Bertrand **PLEZ**

Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Richard ARINERO
X	
X	
	Rachel CERDAN
X	
	Marie FORET
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**

Emilien **AZEMA**

Sèverine **BERARD**

Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**

Christine **LEREDDE**

Vanessa **LLERAS**

Alban **MANCHERON**

Fleurice **PARAT**

Marc **ROLLAND**

Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		Teddy BAYLET
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Jacques DIETRICH
Nabil KOUADRI		
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian ASSAF
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël DELAFOSSE
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -
Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	<i>Christian ASSAF</i>
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
	Emilien AZEMA

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 28 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice) s adjoint(e)s

Marc **HERZLICH** (Patrimoine)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)

Hervé **LOUCHE** (Mécanique)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Yann **LEREDDE** (TEE)

William **PUECH** (Informatique)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur Administratif)

Béatrice **GOUJON** (Directrice Administrative Adjointe)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice Administrative Adjointe)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Extérieures et Partenariales)

- Responsables Pédagogiques

Richard **ARINERO** (Licence)

Bernard **GODELLE** (Master)

- Chargés de mission

Teddy **BAYLET** (Étudiant)

Jérôme **CASTELLON** (Evaluation)

Sylvie **HURTREZ** (Planning)

- Invités exceptionnels

Pierre-Yves **BLANCHARD** (Chimie)

- Secrétaire de séance

Béatrice **GOUJON** (Directrice Administrative Adjointe)

Le **mercredi 15 janvier 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 décembre 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** souhaite une excellente année 2020 à l'assemblée.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,
- 2- Approbation du PV n°302 du 9 octobre 2019,
- 3- Vote de conventions,
- 4- Point Pédagogie :
 - a- LMD5 - Présentation et vote du bilan du groupe de travail "UE à petits effectifs",
 - b- LMD5 - Bilan de la remontée des maquettes LMD5,
 - c- Présentation du calendrier universitaire 2020-2021,
- 5- Point Ressources Humaines :
 - a- Information - Liste Aptitude 2020,
 - b- Point sur les Comités de sélection,
- 6- Questions diverses.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée souhaite aborder des questions diverses. Il indique qu'elles seront examinées en fin de séance et il informe que cette séance sera suivie d'un Conseil restreint pour les collèges A et B, puis collège A.

b. Calendrier des Conseil de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN rappelle le calendrier du 2d semestre des Conseils de la Faculté des Sciences.

Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier 2ème semestre de l'année universitaire 2019-2020

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°305	Mardi 7 janvier 2020	Mercredi 15 janvier 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°302	Mardi 4 février 2020	Mercredi 12 février 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°303	Mardi 3 mars 2020	Jeudi 12 mars 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°304	Mardi 31 mars 2020	Mercredi 8 avril 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°305	Lundi 4 mai 2020	Mercredi 13 mai 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°306	Mardi 2 juin 2020	Mercredi 10 juin 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°307	Mardi 7 juillet 2020	Vendredi 10 juillet 2020	8h45	Salle des Actes

M. HOFFMANN précise que le Conseil du 10 juillet 2020 sera consacré au bilan annuel des Départements de la Faculté.

c. Présentation de la Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche

M. HOFFMANN rappelle que **Mme BERARD** avait demandé de mettre ce point à l'ordre du jour lors de la séance du 11 décembre dernier. Il invite **Mme BERARD** à le rejoindre et lui cède la parole.

Mme BERARD salue l'assemblée. Elle rappelle que lors du précédent Conseil, il avait été demandé un point sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Cette présentation est à la disposition des Conseillers. Au vu du temps dont elle dispose, **Mme BERARD** arrêtera son intervention à la page 17 du document. Elle invite l'auditoire à se rendre sur le site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et à taper dans le moteur de recherche «la loi de programmation pluriannuelle de la recherche» ou à cliquer sur le lien ci-après : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid39124/loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>. Elle indique que sur cette page, les conseillers pourront trouver le calendrier indicatif. Actuellement, nous sommes dans la phase consultation et finalisation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Celle-ci devrait donner lieu à un débat parlementaire courant 2020. Une entrée en vigueur de la loi est prévue en 2021. Elle présente une synthèse de la LPPR (Annexe 1).

M. HOFFMANN remercie **Mme BERARD** pour sa présentation et pour le travail réalisé. Il indique que l'ensemble des documents sera disponible sur le Moodle du Conseil en fin de séance.

Pour **M. HOFFMANN**, il était important que ce point soit fait. Il précise que lorsque cela est nécessaire, il donnera la parole aux personnes qui le sollicitent pour procéder à une présentation sur des points importants, comme il vient de le faire concernant la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Il propose de revenir sur le 1^{er} point, l'introduction du Directeur.

M. BOUBY demande qu'un débat soit ouvert.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a un ordre du jour important. Ouvrir un débat prendrait trop de temps.

Pour **M. BOUBY**, il y a des choses à dire sur cette loi. Tout est basé sur des conclusions de groupes de travail. Actuellement, l'ensemble des syndicats dénonce le fait que toutes les remarques qu'ils ont fait remonter n'ont pas été prises en compte. Il ne comprend pas que le Conseil ne puisse pas passer plus de temps sur cette loi qui va impacter directement les maquettes du LMD5. Il s'interroge sur comment travailler sur des maquettes tout en sachant qu'en 2020 il y aura une suppression des 192 heures équivalent TD ? Il demande comment tout va être organisé. Il ne comprend pas que **M. HOFFMANN** veuille arrêter le débat. **M. HOFFMANN** explique que c'est un premier point d'ouverture. Il fallait présenter cette loi à l'assemblée mais il reconnaît qu'il est important de donner une suite au travail réalisé par **Mme BERARD** et de rentrer rapidement dans un échange concernant l'ensemble des évolutions prévues, et notamment celles du statut des enseignants chercheurs.

M. BOUBY note que cette loi va bientôt être votée et mise en place. Il rappelle qu'actuellement il existe déjà un combat national au sujet des retraites. Il a l'impression que tout cela passe totalement au-dessus de la tête de la communauté universitaire alors qu'elle est impactée, comme les autres. Il note que les ministres ont commencé à dire qu'ils allaient réévaluer les salaires des personnels de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Education nationale. Cela devrait être inimaginable. Sans les BIATSS, les enseignants chercheurs et les enseignants ne pourraient pas travailler. Les BIATSS qui sont les plus mal payés de la Fonction publique d'état vont voir augmenter leur temps de travail car il se dit que les BIATSS ne travaillent pas assez. Il n'arrive pas à comprendre : à un moment donné il faut savoir ce que l'on veut. Est-ce que la FdS va continuer à mettre en place, jour après jour, ce que demande le Ministère sans jamais argumenter sur les méfaits des différentes lois qui apparaissent de semaine en semaine ? Il faut savoir que personne ne parle de la LPPR. Le gouvernement, en pleine confrontation sur la réforme des retraites, continue à faire passer des lois, sans que personne ne puisse parler de quoi que ce soit. Il pense qu'il s'agit d'une destruction du statut des enseignants-chercheurs.

Les étudiants, que la Faculté des Sciences est en train de former, sont en thèse, et tout cela pour ne pas ensuite avoir la possibilité de recruter en tant que Maîtres de Conférences.

Il répète qu'il ne comprend pas, il veut bien que le Conseil soit pressé mais il pense qu'il faudrait discuter de tout cela à un moment donné. Le Conseil de la Faculté des Sciences doit s'interroger sur l'aspect politique de ce que font passer les ministères pour détruire l'Enseignement supérieur et la Recherche. Il demande la convocation d'un Conseil spécial afin de se mettre d'accord sur ce qu'on fait et sur ce qu'on met en place pour bloquer ce genre de réforme.

M. HOFFMANN confirme, si **M. BOUBY** ne monopolisait pas la parole, il aurait eu le temps de dire qu'un Conseil extraordinaire sera mis en place rapidement, afin que l'assemblée puisse se positionner vis à vis de ces évolutions.

M. BOUBY est d'accord pour qu'il soit procédé à la réunion d'un Conseil extraordinaire mais, il rappelle que ce n'est pas le Conseil de la Faculté des Sciences qui décide mais que c'est la Communauté universitaire. Le Conseil pourra se prononcer mais il faudra ensuite réunir toute la communauté de la Faculté des Sciences pour un avis global.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, le Conseil aura bien lieu prochainement. Il donne ensuite la parole à **M. FILHOL** et rappelle qu'il faut avancer dans l'ordre du jour qui est conséquent. **M. FILHOL** confirme, il faut que cette séance ait lieu rapidement.

M. HOFFMANN précise qu'elle aura lieu avant le Conseil de février. Il rappelle que tout le monde connaît des contraintes d'emploi du temps actuellement.

M. HOFFMANN demande s'il y aura des questions diverses.

M. ROLLAND indique avoir surveillé un examen lundi matin. Il a été surpris que des responsables du cours aient utilisé AMC pour élaborer un sujet. Ils ont fait le choix de proposer 1 000 sujets différents pour les 1000 étudiants concernés. Mais, le service de la reprographie n'a pas pu agraffer les 1 000 sujets qui comprennent chacun plusieurs pages. Il est inquiet et gêné car ce sont des personnels administratifs du Département Chimie qui ont été sollicités pour agraffer ces 1 000 sujets.

M. HOFFMANN est informé d'un problème rencontré sur une UE à gros effectif, mais celui-ci a été géré par le responsable de l'UE. Il n'a pas d'information sur celui relevé par **M. ROLLAND** concernant la reprographie.

M. ROLLAND explique que la reprographie ne peut techniquement agraffer ces 1 000 sujets différents qui comprennent chacun 5 pages. Cela fait au total 5 000 pages. Il répète que ce qui le gêne le plus c'est qu'il soit demandé à un personnel administratif du Département d'agrafer tous ces documents. Pour **M. FILHOL** le service reprographie devrait faire des recherches pour trouver une solution qui permettrait d'agrafer un document toutes les 5 pages.

M. HOFFMANN prend note de cette demande. Il propose de passer au point suivant.

d. Ordre du jour prévisionnel du prochain Conseil de la FdS - Mercredi 12 février 2020

M. HOFFMANN annonce que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le mercredi 12 février 2020, en Salle des Actes du bâtiment 7. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation des PV du 13 novembre 2019 et du 11 décembre 2019,
- 3- Vote de conventions,
- 4- Pédagogie :
 - a- Bilan du Parcours adapté,
 - b- Parcoursup - Règle de calcul,
 - c- Vote du Calendrier de la FdS - Année universitaire 2020-2021
- 5- Questions diverses.

M. HOFFMANN précise que les conseillers souhaitant ajouter un point ou une question diverse peuvent le contacter ou s'adresser à **Mme GAUCERAND**.

e. Chargés de Mission TICE et SI

M. HOFFMANN indique que les lettres de mission TICE et Systèmes d'Information sont à disposition, à titre d'information, sur le Moodle du Conseil. Comme cela avait été évoqué lors d'un précédent Conseil, ces 2 missions ont été séparées. Il laisse l'assemblée prendre connaissance de ces 2 fiches de poste.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Approbation du PV n° 302 du 9 octobre 2019

M. HOFFMANN indique que le projet de PV n°302 du 9 octobre 2019 a été mis à disposition le jeudi 9 janvier 2020. Il espère que l'auditoire a eu le temps de le consulter car il fait plus de 40 pages. Il demande si l'assemblée a des questions et/ou des remarques à apporter sur ce procès-verbal n°302 du Conseil du 9 octobre 2019.

M. HOFFMANN interroge **M. GUEVELLOU** sur le nombre de votants. **M. GUEVELLOU** informe qu'il y a 28 membres présents dont 8 procurations. Le quorum étant atteint, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de ce document et rappelle aux membres qui disposent d'une procuration de ne pas oublier de lever les 2 bras pour le comptage des voix.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le PV n°302, Conseil d'UFR du 9 octobre 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au PV n° 302 - Conseil du 9 octobre 2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

3. Vote de conventions

M. HOFFMANN indique que le Conseil devra se prononcer sur des conventions relatives aux Relations Internationales, à des mises à disposition de locaux, et à un prêt de matériel.

f. Relations Internationales

* **Conventions d'accord spécifique de double diplôme des programmes de master Sciences Alimentaires et Biotechnologie entre l'Université de Kasetsart, (Thaïlande), Montpellier Supagro et l'Université de Montpellier.**

M. HOFFMANN informe l'assemblée qu'elle n'aura pas à se prononcer sur cette 1^{ère} convention. En effet, cet accord concerne uniquement les relations entre l'Université de Kasetsart et Montpellier SupAgro. Mais le parcours de master SPA2E étant co accrédité avec la Faculté des Sciences, cet accord est présenté pour information.

*** Convention financière portant sur le programme de mobilité angolais entre Campus France et l'Université de Montpellier.**

M. HOFFMANN précise que cette convention a pour objet de préciser les conditions de réalisation de la formation en master d'une étudiante angolaise inscrite à la Faculté des Sciences et gérée par l'Agence Campus France dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'entreprise étatique « L'Academia Sonangol » basée en Angola. Il ajoute que la Faculté des Sciences, établissement d'accueil, doit proposer à l'étudiante boursière angolaise un accompagnement personnalisé, sous la forme d'un tutorat administratif et pédagogique dans le but de faciliter sa réussite. L'étudiante a été acceptée en M1 après une première année dédiée à la préparation de mise à niveau en français et en méthodologie. En contrepartie de cet accompagnement personnalisé, Campus France s'engage à verser à la Faculté 500€ par année universitaire. Il signale que l'étudiante est inscrite en M1 STPE - parcours GER et que ses référents pédagogiques sont **M. SOLIVA** et **M. MUNOZ**.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention financière entre l'Université de Montpellier et l'Agence Campus France.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention suscitée.

*** Conventions de prêt de matériel : exposition « la tête et les mains »**

M. HOFFMANN note qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux pour cette exposition qui vise à promouvoir les mathématiques. Cette exposition itinérante sera accueillie, du 16 janvier jusqu'au 15 mai 2020, dans les établissements suivants :

- Collège D'Alaric à Capendu,
- Collège Croix d'Argent à Montpellier,
- Université d'Avignon et des pays du Vaucluse au sein du Service Commun de Documentation de l'Université d'Avignon où les élèves du secondaire seront accueillis.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les **conventions de prêt d'exposition « La tête et les mains »**, entre :

- L'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et le Collège de l'Alaric (Capendu - 11),
- L'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et le Collège La Croix d'argent (Montpellier - 34),
- L'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (Avignon - 84).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

*** Conventions de mise à disposition de locaux**

M. HOFFMANN annonce qu'il y a 2 conventions :

1- Du 10 au 16 janvier 2020, une « Formation CHIR Biocampus » a eu lieu dans différents locaux de la Faculté des Sciences. Le montant de cette mise à disposition s'élève à 850,01 €.

2- Le LIRMM organise le 19, 20 et 21 février 2020 son 21ème congrès annuel de la Société Française de Recherche Opérationnelle et d'Aide à la Décision. Le montant total des salles mises à disposition s'élève à 2475.04 €.

M. MANCHERON fait remarquer que les 2 conventions sont similaires, si ce n'est qu'une prévoit un rabais de 50% et pas l'autre. Il s'interroge sur ce qui justifie cette réduction de 50%.

M. HOFFMANN explique que selon les organisateurs (enseignants chercheurs de la Faculté ou de l'UM) un prix préférentiel est attribué. Il demande à **M. GUEVELLOU** de compléter ses propos sur les réductions accordées au niveau de la convention « Biocampus ».

M. MANCHERON souhaite reformuler sa question. De deux choses l'une, ou bien il s'agit d'une mise à disposition de locaux pour des formations ou des conférences qui vont rapporter de l'argent, en général à l'unité de recherche ou à l'équipe. Cela finance la recherche, avec le parent pauvre qui est l'enseignement. Il propose que comme le font les unités de recherche, la Faculté demande un versement participatif proportionnel au chiffre d'affaire. Il ne sait pas qui sont les personnes qui ont souhaité ces mises à disposition de locaux, mais il pense que les chercheurs et enseignants chercheurs de la FdS et de l'UM qui élaborent des projets ne devraient pas se contenter de dire « OK, je prends ça et on me fait 50% de rabais », mais qu'ils devraient réfléchir à répartir la plus-value de leurs projets sur la composante, qui plus est leur offre un rabais de 50%. Cela lui paraît plus logique.

M. GUEVELLOU informe **M. MANCHERON** que c'est le cadrage existant qui prévoit cette remise. Parallèlement, les services sont en train de travailler sur l'esquisse d'un cadrage qui s'appuie sur le cadre institutionnel UM et qui sera soumis au Conseil. Toutefois, il entend la proposition de **M. MANCHERON** car l'objectif principal est de développer des ressources propres de l'UFR Sciences.

M. HOFFMANN trouve la remarque de **M. MANCHERON** intéressante, d'autant plus que cela indiquerait que la Faculté des Sciences participe un peu plus aux diverses manifestations. Il suggère de voter les 2 conventions séparément :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les conventions de mise à disposition de locaux entre :

- L'Université de Montpellier et Biocampus.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention suscitée.

- L'Université de Montpellier, le Centre National de Recherche et le Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble des votes favorables et propose de passer au point suivant.

4. Point Pédagogie

M. HOFFMANN indique que les points suivants seront introduits par **M. LEMOIGNO**

g. LMD5 - Présentation et vote du bilan du groupe de travail "UE à petits effectifs"

M. HOFFMANN invite **M. LEMOIGNO** à le rejoindre pour présenter la conclusion du groupe de travail « UE à petits effectifs ». Il rappelle que ce point avait été initialement prévu lors de la séance du 11 décembre dernier.

M. LEMOIGNO salue l'assemblée et signale que le travail qu'il va exposer a été réalisé par **M. BRETAGNON**, présent dans l'assemblée. Les conclusions du groupe de travail sont à la connaissance de l'assemblée car elles sont à disposition sur le Moodle LMD5, ainsi que l'ensemble du cadrage relatif au LMD5 de la Faculté des Sciences. Il explique que la proposition de la commission pour limiter l'ouverture des UE à petits effectifs a été d'établir que cette limitation ne devait pas seulement concerner l'ouverture des UE mais aussi le nombre d'UE proposable en fonction du nombre d'étudiants. La commission a donc proposé des UE à petits effectifs au-delà d'un seuil qui concerne uniquement les UE optionnelles :

- pour les Masters :

Parcours nombre d'étudiants < 10 pas d'UE optionnelle

Sauf si autofinancement ou UE gratuite sous réserve de déclaration OREC

Parcours nombre d'étudiants > 10, UE optionnelles n'ouvrent pas si IP <=5

Nombre d'options proposées en fonction du nombre d'inscrits

<10 - pas d'option

>10 - une option

> 20 - deux options

- pour les Licences (hors licence pro) :

Le cadrage est équivalent à celui des masters mais avec des seuils de 20 étudiants et non 10.

Cas particulier les UE en SPS, où il n'y pas de seuil.

Mme ROY s'interroge sur le seuil d'ouverture de parcours indiqué dans le compte rendu : en M1 le seuil par parcours est de 20, et en M2 il est de 10. **M. LEMOIGNO** répond qu'il s'agit du cadrage UM.

Mme ROY est gênée, à ce jour, le seuil n'est pas de 20 par parcours en M1.

M. LEMOIGNO précise que cela a été modifié : c'est par mention et pas par parcours. Il explique que dans les documents mis à disposition du Conseil pour la séance de décembre dernier, le seuil était indiqué par parcours. L'UM s'est rendue compte que c'était un peu juste parce que beaucoup d'enseignements de la Faculté ne passeraient pas cette barre. L'établissement a alors procédé à une modification. Il note qu'il y a également la possibilité pour les mentions et parcours co accrédités d'avoir la moitié des étudiants qui ne soit pas localisée sur le site.

Mme ROY est d'accord pour remplacer les parcours par les mentions car « cela change tout ! ».

M. HOFFMANN et **M. LEMOIGNO** confirment les propos de **Mme ROY**.

M. FILHOL demande comment sont gérés les parcours qui sont co habilités par plusieurs universités.

M. LEMOIGNO lui répond que le seuil s'applique à l'ensemble mais il faut que la moitié des étudiants soient à la Faculté et qu'il s'agit d'une co accréditation et non une co habilitation

M. FILHOL note que cela se complique lorsqu'il y a plus de 2 universités.

M. LEMOIGNO indique à **M. FILHOL** que cela rentrera dans les négociations. Les UE seront alors gérées au cas par cas, car cela concerne une petite poignée de parcours qui ont des spécificités, qui sont portées par la recherche et qui ont un coût minime : cela est facilement défendable. Il prend l'exemple du master Chimie Théorique qui ne coûte quasiment rien.

M. ROLLAND fait remarquer qu'il y aura des UE à petits effectifs tout de même.

M. LEMOIGNO précise que le master Chimie Théorique ne coûte que 40 heures maximum, cela ne représente pas grand-chose.

M. ROLLAND constate que si l'UE à petits effectifs est réalisée à la Faculté des Sciences, la Faculté payera ces heures.

M. LEMOIGNO ajoute que chaque établissement payera les enseignements réalisés chez lui. Au final, cela ne représente que très peu d'heures. **M. ROLLAND** insiste, cela représente des UE à petits effectifs.

Pour **M. FILHOL**, il faut prévoir une règle pour qu'il n'y ait pas de bug ni d'interdiction pour ces UE.

M. LEMOIGNO souligne que ce qui compte ce sont les enseignements réalisés à la Faculté des Sciences, qui seront payés par la composante. Il ne s'inquiète pas, comme il y a très peu d'heures, cela sera défendable auprès de l'UM.

Pour **M. ROLLAND**, cette UE, même s'il y en a qu'une, coûte cher.

M. LEMOIGNO explique que cela correspond à un master de 30 heures, puisque les autres enseignements sont réalisés - et sont à la charge - par les autres établissements.

M. HOFFMANN précise qu'en vis-à-vis du peu d'heures payées il y a également des recettes -dotation UM- associées aux étudiants inscrits à la FdS.

Mme FORET trouve la formulation un peu alambiquée. Elle voudrait vérifier qu'elle a bien compris le texte. Elle a noté que la Faculté refuse le cadrage UM. **M. LEMOIGNO** lui répond que la FdS ne refuse pas le cadrage UM.

Mme FORET indique que, dans le texte, les parcours sont remplacés par les mentions. De ce fait, la FdS entre dans le cadrage UM. **M. LEMOIGNO** précise que l'UM a cadré uniquement la mention UM et la FdS a cadré les UE.

M. MANCHERON n'avait pas compris le document tel que vient de l'expliquer **M. LEMOIGNO** qui dit que la FdS rajoute un cadrage sur le cadrage UM. Ce n'est pas une proposition de remplacement du cadrage UM ? **M. LEMOIGNO** précise que le cadrage UM est plus large car il ne concerne que les mentions.

Pour **M. MANCHERON**, il n'est pas plus large mais plus spécifique. Il prend l'exemple d'un parcours qui compte 15 étudiants ; avec le cadrage FdS, dans l'absolu ce parcours passe, mais ce n'est pas le cas avec le cadrage UM.

M. LEMOIGNO insiste, le document qui est à disposition de l'assemblée comporte une erreur qu'il a corrigée : la mention est à 20. Une mention de 20 étudiants rentre dans le cadrage UM mais à l'intérieur, elle peut avoir des UE à moins de 10 étudiants : le cadrage FdS ne remplace pas le cadrage UM.

M. HOFFMANN note qu'il n'existe pas de mention à moins de 20 étudiants et que la FdS ne peut pas déroger au cadrage UM.

M. LEMOIGNO ajoute que dans une mention de 20 étudiants, il n'est pas possible de proposer 10 UE optionnelles mais juste 2 UE optionnelles.

M. MANCHERON est d'accord pour les UE optionnelles. Le cadrage UM lui pose plus de problèmes. Il reconnaît n'avoir peut-être pas tout suivi et demande des précisions. Le passage de parcours à mention comprend 2 difficultés. La première est une création de mention qui peut commencer à moins de 20 étudiants : donc elle n'ouvrira pas. La deuxième difficulté est que les 2 cadrages représentent 2 filtres : celui de la FdS lui semble sensé mais pas celui de l'UM.

M. LEMOIGNO explique que le cadrage UM a été proposé par parcours, puis l'UM l'a corrigé car ils se sont aperçus qu'il ne passerait pas. La FdS n'a pas eu de marge de négociation, car le cadrage a été proposé en disant qu'il s'agissait d'un objectif moyen. La Direction va rencontrer l'UM et défendre le genre de condition évoqué par **M. MANCHERON** en précisant qu'il y a une mention de master/licence qui va ouvrir, elle est certes à petits effectifs parce qu'elle commence petitement, mais cela rentre dans le cadre général défini par l'UM, mais également parce que l'on veut valoriser les nouvelles pédagogies, les mentions pluridisciplinaires, etc.

M. HOFFMANN précise que la Direction a rencontré la Direction de l'UM concernant ce cadrage. L'établissement n'est pas fermé à des cas particuliers s'ils sont justifiables. C'est à la FdS de tenir son enveloppe et de maîtriser son offre de formation. Le VP CFVU et son équipe ont été très clairs sur ce point.

M. MANCHERON expose son autre crainte : lorsqu'un cadrage est proposé et que les enseignants ne sont pas au fait de ce dernier, ou sont à la tangente au niveau de leurs effectifs, ils risquent d'ouvrir les vannes du recrutement en faisant du remplissage. Ils feront venir des étudiants qui n'ont pas le niveau, et qui à terme se retrouveront en situation d'échec. La Faculté a déjà vécu cela il y a une dizaine d'années lorsque le cadrage par UE a consisté à calculer le coût d'une formation par étudiant. Il insiste, il craint qu'avec ce cadrage les enseignants fassent du remplissage.

M. HOFFMANN note que **M. MANCHERON** met en cause certains collègues. Il indique qu'il est difficile pour la direction de la FdS de remettre en cause la déontologie de leur métier d'enseignant. Il rappelle qu'il y a des équipes pédagogiques, des bureaux de Département et des Directeurs de Département qui sont là pour contrôler les éventuelles dérives.

M. MANCHERON souhaite reprendre la parole.

M. HOFFMANN lui demande de confirmer ses propos : « les collègues feront du remplissage ? ».

M. MANCHERON confirme. **M. HOFFMANN** note que cela signifie que ces personnes forment des étudiants qui n'auraient pas le niveau de leur diplôme. Il demande à **M. MANCHERON** si c'est bien cela qu'il veut dire.

M. MANCHERON confirme. Il sourit quand **M. HOFFMANN** parle de contrôle parce que lors d'un dernier Conseil, il a été voté une réduction drastique des heures de SPS qui impacte tout le monde. Cela, parce que des Départements n'ont pas assuré le contrôle qu'ils devaient faire sur certains responsables d'UE. Il insiste, il y a des collègues qui ne jouent pas le jeu, et les Départements ne jouent pas leur rôle de contrôleurs. A terme, le chiffre de 20 passera à 25, puis à 30, etc. et cela retombera sur la collectivité parce que quelques personnes, même si ce n'est pas l'ensemble des responsables de parcours, vont faire du remplissage. Ces gens qui contournent le système font que ça déstabilise ce système qui se base sur la bonne conscience et le professionnalisme, et ce sont les autres qui ensuite assumeront les pots cassés. C'est ce qu'il s'est passé pour les SPS et le Conseil a voté pour une restriction d'heures. Il prédit et annonce que quelques responsables de parcours vont faire du remplissage et dans 1, 2 ou 3 ans le Conseil de la Faculté imposera des mesures drastiques à la communauté parce que des Départements n'auront pas fait leur travail de contrôle. Il espère que ses propos seront retranscrits intégralement dans le procès-verbal du Conseil et il n'en doute pas.

Mme BERARD constate qu'il y a un seuil pour les UE optionnelles. Cependant s'il y a des mentions à 20 étudiants et 3 parcours, cela fera des UE à petits effectifs. Pourquoi n'existe-t-il pas de cadrage sur les UE obligatoires ?

M. LEMOIGNO explique que s'il y a des UE obligatoires pour des petits effectifs c'est parce qu'il y a des raisons. Si ces parcours existent c'est parce que, soit cela vise une sortie vers une profession particulière, soit parce qu'elle est portée et soutenue par la recherche. Dans ce cas, il y a une justification apportée pour ces UE, qui est souvent très claire comme

par exemple les masters qui sont répartis sur plusieurs sites, etc. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas seulement l'aspect du côté financier de la soutenabilité mais aussi un côté pédagogique. La Faculté doit faire vivre ses disciplines et dans certaines d'entre elles, il n'y a pas beaucoup de places disponibles pour suivre des thèses mais il y a un besoin de soutenir, d'abonder des étudiants en masters qui sont capables de faire des thèses et devenir de futurs enseignants chercheurs.

M. LEMOIGNO ajoute que la justification permet de dire que la composante sait qu'elle va ouvrir un master avec un certain nombre d'étudiants et qu'il y aura des UE obligatoires avec un petit effectif mais avec le Département d'enseignement. La FDS le soutient ainsi qu'éventuellement la recherche, en participant à cette formation. Il précise qu'il existe des UE qui comptent 3 étudiants parce qu'elles ne vont pas coûter chères et même si ce n'est pas le cas, comme les formations à l'AGREG, c'est une position politique et pédagogique. Il prend l'exemple des masters MEEF, qui n'ont pas de petits effectifs mais qui coûtent chers et c'est une décision politique : la Faculté soutient ces formations car elles sont importantes et elle veut qu'elles restent à la composante, qu'elles n'aillent pas ailleurs.

Mme BERARD remercie **M. LEMOIGNO** pour sa réponse.

Mme FORET revient sur la licence dont le seuil est à 20. Personnellement, elle exclurait la L1 qui est une année particulière.

M. LEMOIGNO se demande s'il y a lieu d'en parler. Il se demande s'il y a des UE de L1 qui ont ouvert à moins de 20 étudiants.

Mme FORET inclurait la mesure à toutes les UE du L1, pas uniquement aux UE optionnelles.

M. LEMOIGNO ne voit pas d'UE à moins de 20 étudiants en L1.

M. LEREDDE indique que cela peut arriver. Il précise que c'est arrivé en L1 STU.

M. LEMOIGNO pense que cela doit se compter sur les doigts d'une main au niveau du LMD4. Cela ne devrait plus se produire pour le LMD5. Pour lui, il n'est pas nécessaire d'ajouter une règle supplémentaire. Actuellement, il est en train de regarder les maquettes du LMD5 et il est attentif aux effectifs. Cela peut concerner de petits parcours de L2 et Lpro. Les Lpro sont exclues de cette mesure parce qu'il s'agit de formations spécifiques.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions ou remarques sur ce cadrage. Il rappelle que le document est disponible sur le Moodle du Conseil. Il rappelle les règles :

- Pour les masters :

Parcours nombre d'étudiants < 10 pas d'UE optionnelle

Sauf si autofinancement ou UE gratuite sous réserve de déclaration OREC

Parcours nombre d'étudiants > 10, UE optionnelles n'ouvrent pas si IP <=5

Nombre d'options proposées fonction du nombre d'inscrits :

<10 - les UE optionnelles n'ouvrent pas,

>10 - une option,

> 20 - deux options,

- Pour les Licences (hors Licences pro) :

Le cadrage est équivalent à celui des masters mais avec des seuils à 20 étudiants.

Cas particulier les UE en SPS, où il n'y a pas de seuil.

M. ROLLAND demande si cela concerne le cas où il n'y a que des UE optionnelles qui ne seront pas obligatoires dans un autre parcours.

M. HOFFMANN confirme, si l'UE devient obligatoire, elle ne sera plus optionnelle. **M. ROLLAND** demande que ce soit précisé sur le cadrage.

M. HOFFMANN demande à **M. LEMOIGNO** s'il est possible d'ajouter la remarque de **M. ROLLAND** sur le cadrage.

M. LEMOIGNO répond qu'il est possible d'ajouter que cela concerne uniquement les UE totalement optionnelles.

M. HOFFMANN demande si le Conseil est d'accord pour procéder à cet ajout.

Le Conseil approuve la proposition de **M. ROLLAND**, **M. HOFFMANN** et **M. LEMOIGNO** en prennent note.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et propose de passer au vote de ce cadrage.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le cadrage des UE à petits effectifs (LMD5).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au cadrage des UE à petits effectifs (LMD5).

M. HOFFMANN remercie le Conseil et propose de passer au point suivant.

h. LMD5 - Bilan de la remontée des maquettes LMD5

M. HOFFMANN indique que ce point sera présenté par **M. LEMOIGNO**. Il lui demande s'il a un document à projeter à l'auditoire.

M. LEMOIGNO répond qu'il va effectuer un point sur les questions que peuvent se poser les responsables de mention concernant le processus qui va être appliqué et sur ce qu'il va se passer après le 31 janvier 2020. Au niveau des remontées des maquettes, la direction a réceptionné l'essentiel des licences. Pour les masters, il manque les plus gros morceaux. Si certains ont tardé pour rendre leurs maquettes c'est parce que des Départements ont réalisé des efforts importants pour limiter le coût de leurs maquettes. Il explique qu'après avoir reçu les données, la direction a nettoyé et mutualisé celles du L1, et vérifié qu'elles soient cohérentes et qu'elles aient le même intitulé, le même nombre d'heures, et la même répartition à travers le Département. A partir de là, **M. HERZLICH** a réalisé un outil qui permet de récupérer les informations inscrites dans les maquettes avec le pourcentage d'heures par Département et par UE. Ensuite, la direction a réalisé les bilans qui sont pratiquement corrigés ; il reste encore quelques questions, ce qui retarde un peu. A partir de la semaine qui arrive, la **M. LEMOIGNO** va commencer à rencontrer les directions des Département et les responsables de formation pour entamer un dialogue sur l'ensemble de leurs formations.

M. LEMOIGNO insiste, le message de la FdS est que la soutenabilité c'est le respect de l'enveloppe. L'équipe de direction a suffisamment travaillé l'année dernière sur les problèmes budgétaires, les enveloppes d'heures pour les Départements pour demander que cela soit respecté. A cet égard, il rappelle qu'il est possible de dire que dépasser de 1 ou 2%, ce n'est pas grave. Mais il rappelle que 1% sur la totalité de l'offre de formation de la composante représente 60 à 75 mille euros. La direction ne fera pas remonter des maquettes qui dépassent l'enveloppe. Les discussions à venir porteront sur ce critère-unique.

M. LEMOIGNO indique que les maquettes seront déposées le 31 janvier prochain sur le Génium de l'Université par la direction. Les responsables de mention et parcours auront accès à ces maquettes, ils pourront savoir ce qui a été et sera modifié (car cela est fait ensemble). A partir du 1^{er} février, l'application Génium sera fermée, donc ce qui ne sera pas transmis pour le 31 janvier ne pourra pas être remonté. Ensuite, la direction de l'Université de Montpellier rencontrera la direction de la Faculté des Sciences pour une discussion globale. Une première rencontre a déjà eu lieu le jeudi 9 janvier dernier. La présidence a été très claire : elle ne veut pas savoir comment les maquettes ont été construites, quels sont les critères internes utilisés. La discussion portera sur le global. Il souligne que le plus difficile est de savoir quels sont les critères qui vont être appliqués à la composante par l'établissement. Mais le processus est connu dans ses grandes lignes : la soutenabilité sera un dialogue entre la présidence de l'Université et la direction de la Faculté des Sciences. Après cela, la direction de la FdS fera des allers-retours vers l'assemblée. Fin avril tout devra avoir été voté par les Conseils afin que tout soit remonté à l'HCERES par l'établissement.

M. LEMOIGNO constate que la discussion se fera en deux étapes. La Faculté sait ce qu'elle peut mettre, notamment les moyens, dans cette accréditation. Elle a peu de marges. Toutefois, cela pose de nouvelles questions pour la mise en œuvre de cette dernière. Il rebondit sur les propos de **M. MANCHERON** relatifs à la gestion des effectifs : cela pose la question sur le pilotage de l'offre lorsqu'elle sera accréditée.

M. LEMOIGNO rappelle que 1% représente 60 à 75 mille euros, selon si les heures sont réalisées par des enseignants chercheurs internes à la FdS ou par des vacataires. C'est comme si on essayait de faire rentrer un gros paquebot par une porte avec une marge de 1mm de chaque côté. Le pilotage doit être extrêmement fin au niveau des effectifs. Il va regarder et comparer les effectifs notés dans les maquettes avec l'existant. Si les effectifs dépassent de 100 étudiants, il faudra comprendre pourquoi. Au cours de l'accréditation, il faudra être très pointu et bien piloter cette nouvelle offre de formation. Il va falloir gérer très finement les effectifs, au niveau de e-candidat, sur les entrées en L et M, et connaître le coût des formations. Ce qui sera facile car il suffit de changer les effectifs sur les maquettes pour connaître le coût. Avec cela, il sera possible de savoir le nombre d'étudiants que peut prendre un master, en L2 ou L3 pour ne pas dépasser le coût qui a été fixé. Il indique que ce sont ces questions-là qui vont se poser au-delà de l'accréditation.

M. LEMOIGNO informe que les bilans ont été réalisés essentiellement par **M. HERZLICH**, **M. ARINERO** et **M. PLEZ**. **M. GODELLE** et lui-même ont travaillé sur ces maquettes. Les rendez-vous commencent à partir de la semaine qui vient avec le Département BE. Il constate que globalement, les enseignants ont relativement bien travaillé. Il y a parfois des dépassements et certains ont fait de gros efforts sur leurs maquettes. Le dialogue va également permettre de justifier les UE et parcours chers, dans le cadre de l'enveloppe, en indiquant que la composante assume le coût parce qu'elle pourra récupérer sur d'autres formations. Il insiste, après le 31 janvier Génium sera fermé et il n'y aura plus de remontées possibles. Il demande à l'auditoire de bien vouloir faire suivre cette information aux responsables de parcours et de mentions.

M. HOFFMANN remercie **M. LEMOIGNO** pour ce bilan et demande à l'auditoire si elle a des questions.

M. FILHOL note 2 éléments qu'il pense dangereux. La 1^{ère} question concerne la relation avec l'actuel PACES : comment gérer les flux ? Il sait qu'il n'y a pas forcément de réponse à cette interrogation. La 2^{ème} question est qu'il va y avoir près de 100 000 élèves en plus au niveau national dans le secondaire qui vont arriver à l'université d'ici 2023, soit au milieu de l'accréditation. Cela signifie une augmentation du flux et du nombre de groupes. Il se demande comment la FdS va gérer ces 2 éléments.

Concernant la PASS et la LAS, **M. LEMOIGNO** indique qu'il a eu une réunion la semaine précédente avec la Faculté de Médecine, et toutes les autres composantes. Il a l'impression qu'on ne sait pas très bien où l'on va. Il a été estimé que l'année prochaine sera une année un peu spéciale car ce sera une année de recouvrement entre l'année de la PACES et de la future PASS. Sur les 600 places qui vont être ouvertes au concours d'accès à la santé, 400 seront réservées aux redoublants. Il rappelle le processus : 1800 étudiants rentrent. Le taux de passage à 60 ECTS actuellement a été diminué par rapport aux données fournies précédemment. Au départ Médecine parlait d'un taux de réussite de 40%, maintenant

c'est passé à 34%. Il fait le calcul de 1800 étudiant par 34%, cela donne le nombre d'étudiants qui sont à 60 ECTS et qui sont éligibles pour rentrer en 2^{ème} année d'étude de santé. Sur ce nombre 200 seront pris l'année prochaine.

M. LEMOIGNO note que 500 étudiants seront orientés vers la L2 LAS (Licence avec Accès Santé) dont 15 sont proposées (Mayotte a proposé 5 places à l'entrée, l'Université Paul Valéry de Montpellier 90 place en psychologie, etc.). Certains n'avaient pas anticipé le fait que non seulement il faudrait proposer des places à l'entrée en L1 mais aussi en L2 pour les réorientations. Médecine pense que ce n'est pas très difficile car en prenant 500 et en divisant par 15, cela ne fait pas une grosse charge. Lorsque le bilan a été fait, il manquait 175 places pour les réorientations en L2. Il rappelle qu'il n'est pas possible de pousser les murs. Aussi, la Faculté de Médecine a été très claire « on va durcir l'examen. Au lieu d'avoir 34% de réussite en 1^{ère} année de PASS, le taux sera plus faible de façon à limiter le nombre d'étudiants ».

M. LEMOIGNO constate que cette réforme est une boucherie. **M. RESPAUT**, Vice-président FVU, va faire remonter une enveloppe de demande de moyens. Dans l'architecture PASS/LAS, les étudiants qui sont en PASS (ex PACES) vont devoir suivre une mineure de réorientation (en Droit, Sciences Eco, Sciences, ...) et réciproquement, les étudiants en LAS devront suivre des mineures santé. Ces dernières seront totalement dématérialisées, soit 10 ECTS entièrement en vidéo dans lesquelles il est prévu 8 ECTS de Physiologie et 2 ECTS d'Economie de la Santé. Il précise que la Faculté des Sciences défend la position qu'elle a toujours défendue. Il rappelle que les flux seront contrôlés pour des raisons essentiellement budgétaires ainsi que la qualité des étudiants qui lui revienne. La position de la FdS, qui est rappelée à toutes les rencontres, est de dire qu'elle veut du présentiel. Elle acceptera de faire moins de présentiel qu'il en est fait dans les UE pour des questions de types d'étudiants et de faisabilité, mais elle ne transigera pas sur le fait que ce sera des UE réalisées en présentiel.

M. LEMOIGNO explique que la FdS a fait remonter un budget et des propositions. Il lui semble que l'enveloppe prévue pour ces moyens-là était de 105 000 euros. Il n'est toujours pas certain de la façon dont seront appliqués les 10 ECTS des mineures santé, nécessaires aux étudiants en LAS pour valider et pouvoir prétendre à accéder aux études de santé. Il rappelle que dans sa présentation faite au Conseil lors d'une précédente séance, il était noté que ces ECTS devaient être reliés à 12 UE. Des montages avaient été réalisés pour les portails Curie et Monod. Des UE de la FdS étaient sélectionnées et acceptables par la filière santé et permettaient d'intégrer 60 ECTS avec les 10 ECTS de la FdS validées « Santé ». De cette façon, avec le parcours Curie, il était possible de placer des étudiants dans 5 L2 (Mécanique, EEA, Physique, Physique-Chimie et Chimie). Il indique que par la suite, il a été signalé à la FdS qu'il ne fallait pas faire ça, il serait appliqué 10 ECTS qui seront soit compris, soit en plus de 60 ECTS.

M. FILHOL se demande si ces étudiants seront toujours inscrits dans les licences proposées par la Faculté.

M. LEMOIGNO répond à **M. FILHOL** que certains seront inscrits dans les licences de la FdS, car des groupes ont été ouverts dans Parcoursup (comme cela avait été voté par le Conseil d'UFR).

M. FILHOL note que ces étudiants sont inscrits dans les licences de la Faculté mais on ne sait pas si ce sera une licence totale ou pas. **M. LEMOIGNO** confirme les propos de **M. FILHOL** et ajoute que ce n'est pas la même chose pour le LMD4 (pour la prochaine rentrée de septembre) et le LMD5.

M. HOFFMANN précise que ce n'est également pas la même chose pour tous les étudiants, selon qu'ils soient inscrits dans le portail Monod ou Curie.

M. FILHOL s'interroge, « combien de places sont prévues à la FdS ? ».

M. LEMOIGNO lui répond qu'il y en aura 80 en Monod et 80 en Curie. Il explique que pour le 1^{er} portail, les responsables ont demandé à ne pas avoir plus d'étudiants. Aucun groupe supplémentaire n'a été ajouté car il y a déjà une très forte pression sur ce portail Monod. Par contre 2 groupes ont été transformés en LAS. Une partie de ces étudiants ira en MMOP à la fin de la L1, et il y en aura moins qui iront en L2. Concernant le portail Curie, certaines disciplines ont des

difficultés à remplir les L2 et L3 donc des groupes seront ajoutés de façon à ce qu'il en reste suffisamment en L2, et de façon à permettre d'abonder les L2, L3 puis les masters.

M. FILHOL demande s'il est possible d'avoir un résumé du bilan présenté par **M. LEMOIGNO**. **M. HOFFMANN** rappelle que tout évolue rapidement et même si **M. LEMOIGNO** avait préparé un PPT, il ne serait déjà plus à jour.

M. LEMOIGNO va essayer de faire un document très synthétique.

M. CASTELLON demande que celui-ci soit transmis, si possible, assez rapidement car le Salon de l'Etudiant se tiendra le jeudi 16 janvier 2020.

M. HOFFMANN indique qu'il est possible d'informer les élèves qui se rendront au stand de la Faculté des Sciences qu'il y aura dans chacun des portails, Monod et Curie, 80 places santé.

M. LEMOIGNO pense qu'il est également possible de transmettre le message suivant : il est beaucoup plus facile et plus sûr de viser des études de santé en passant par la Faculté des Sciences qu'en allant en PASS. La seule composante, où ils seront certains d'avoir une place en L2 avec 60 ECTS, est la FdS.

M. HOFFMANN ajoute que Kiné passe aussi par les portails santé de la Faculté. Il pense qu'il est important de relayer cette information que peu de personnes connaissent.

M. LEREDDE pense qu'il est important de disposer d'un document pour informer les élèves actuellement en terminale. Il y a certes le salon de l'étudiant, mais ces élèves remplissent également leurs vœux sur Parcoursup en ce moment. Il a de la famille en Normandie et sa filleule va s'inscrire en STAPS avant d'aller en Médecine, parce qu'elle est bonne en sport. Il trouve que cette information est assez compliquée à comprendre, d'autant plus que le système est différent selon les universités. Il précise que l'Université de Caen a mis à disposition une plaquette sur la Santé. Toutes les familles se posent les mêmes questions, donc il est nécessaire de produire un document au niveau de l'Université de Montpellier. Il demande que cette proposition soit transmise au CFVU car il est urgent d'avoir une présentation à transmettre aux familles et aux futurs étudiants.

M. LEMOIGNO indique que cela a déjà été remonté. La Faculté est prête depuis un certain temps. Un plan avait été présenté à la présidence de l'Université de Montpellier en novembre dernier. Puis ensuite, la FdS a appris qu'il y avait des modifications et qu'il fallait tout changer.

Mme FORET a compris qu'au Salon de l'Etudiant, il y aurait des exposés sur cette réforme destinée aux lycéens.

M. LEREDDE demande qui présentera ces exposés. **M. LEMOIGNO** lui répond que c'est la Faculté de Médecine. Il précise que le discours global sera identique à ce qu'il vient de présenter. Il ajoute que la loi est connue, la FdS sait ce qui sera possible, c'est-à-dire qu'il y aura au moins 30% des places qui seront données en L2, au moins 30% des places seront données à 60 ECTS mais entre les 2, il y a beaucoup de possibilités, et la Faculté n'a pas de réponse. Il pense que le plus gros des problèmes porte sur la réorientation des L2 car il n'y a pas de place.

Mme GALL-BORRUT, repose la question, « Est-ce que pour le Salon de l'étudiant qui se tiendra à partir du 16 janvier 2020 les personnes présentes sur le stand de la Faculté des Sciences auront un document à remettre aux lycéens pour leur expliquer le fonctionnement de cette nouvelle réforme ? ». Elle craint que des personnes présentes sur le stand ne soient pas suffisamment, voire pas du tout, informées.

M. HOFFMANN répond que sur la partie santé, la seule information qu'il est possible de donner est le nombre de places que la FdS ouvre au niveau de la L1 dans les portails de Monod et de Curie (80 et 80). La réponse est identique pour ceux qui souhaite faire Kiné. Même s'il s'agit de deux établissements différents.

Concernant la suite de cette mise en place, il n'y a pas beaucoup d'informations à apporter si ce n'est qu'il y aura des mineures à suivre. **M. HOFFMANN** indique qu'il faut rester très léger sur ce point car les informations changent au jour le jour. Il demande aux personnes présentes de ne pas s'engager sur les chiffres, le nombre d'heures doit rester très light sur la partie santé. Il est toutefois bien de signaler que les pourcentages de réussite seront plus élevés en passant par la FdS plutôt que par Médecine. Il indique qu'il était la veille à 8h du matin dans le bureau du Doyen de la Faculté de Médecine pour comprendre cette réforme, et il a dû y retourner le soir à 17h car il y avait de nouvelles modifications.

M. HOFFMANN signale qu'il est également possible d'avoir des questions sur le choix des options au lycée. Pour cela, un tableau a été créé par le service de la Communication de la FdS, qui a été travaillé par le Comité de Direction. Ce document sera communiqué sur l'ensemble des stands. Il insiste, il s'agit d'une préconisation du choix des UE qu'il faudrait suivre, il n'y a pas de sélection.

M. HOFFMANN propose d'avancer dans l'ordre du jour en passant au point suivant.

i. Présentation du calendrier universitaire 2020-2021

M. HOFFMANN rappelle que le calendrier universitaire 2020-2021 de la Faculté des Sciences sera proposé au vote du Conseil lors de la séance du 12 février prochain. Avant de laisser la parole à **M. ARINERO** qui a travaillé sur ce calendrier, **M. HOFFMANN** explique que ce document a été construit par rapport au calendrier 2019-2020 de la Faculté. Il est possible qu'il y ait des modifications concernant la journée des entreprises (en collaboration avec l'IAE et Polytech) et celle de Festisciences.

M. FILHOL demande si la direction dispose d'informations concernant la rénovation du bâtiment 5 et si ce calendrier a été construit en fonction de ces travaux.

M. ARINERO salue l'assemblée et répond à la question de **M. FILHOL** : un tiers du bâtiment 5 devrait être disponible à la rentrée 2020. Ce qui suppose que la direction de la FdS demande le report de la démolition du bâtiment 6 pour pouvoir en disposer à la rentrée prochaine.

M. HERZLICH ajoute que la Faculté a demandé le report de la démolition du bâtiment 6, de telle sorte de pouvoir en disposer au moins le premier mois et demi du 1^{er} semestre de l'année prochaine. **M. FILHOL** s'interroge, « cette demande a été validée ? ». **M. HERZLICH** lui répond que pour l'instant, la direction n'a pas de réponse officielle. Personne ne veut voir des étudiants dehors sans avoir la possibilité de suivre des cours.

M. BOUBY précise qu'au niveau du Comité Technique, du CHSCT et du CA de l'établissement, Sud Education a fait la demande du report parce que cela empiète sur les enseignements. Toutes les réponses ont été négatives car ce ne sont pas ces instances qui gèrent ces travaux. Il espère que la demande de la direction de la FdS a permis d'appuyer car cela fait plus d'un an que Sud Education fait cette même remontée.

M. HERZLICH confirme que ce n'est pas l'Université de Montpellier qui gère ces travaux et donne les accords, mais l'Opération Campus. La situation actuelle n'est pas très bonne pour les personnels de l'Opération Campus : ils dépendaient de la Comue jusqu'au 31 décembre 2019, et ils dépendent de l'Université Paul Valéry de Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour l'instant, il n'est pas inquiet sur le devenir de la date de report.

M. FILHOL demande s'il est possible d'envisager un plan B sur ce projet de calendrier qui permettrait de gagner du temps en cas de problème. Si la Faculté n'a pas d'amphis les 1^{ers} mois, les enseignements vont être compliqués.

M. HERZLICH ne pense pas qu'il y ait de solution de repli. Il ne voit pas comment mener un 1^{er} semestre sans avoir de grands amphithéâtres. Il explique régulièrement aux personnes qui travaillent à l'Opération Campus que la Faculté n'est pas de mauvaise volonté mais elle ne sait pas faire un 1^{er} semestre sans grands amphithéâtres de 275 places.

M. BOUBY explique que Sud Education avait fait cette même demande parce que la destruction du bâtiment 6 est effectuée par le Plan Campus. Et Sud Education avait également sollicité le retard de la réfection du bâtiment 5 qui dépend du budget de l'Université, ce qui est donc plus facile. Cela permettait d'avoir un chevauchement entre la rénovation du bâtiment 5 et la déconstruction du bâtiment 6. Sauf, que c'est l'Université qui a bloqué le fait que le bâtiment 5 serait rénové à cette date-là. Pour lui, il suffit d'un décalage de peu. **M. HERZLICH** confirme que le but est que la rénovation du bâtiment 5 s'achève avant que la destruction du bâtiment 6 commence.

M. FILHOL demande à **M. HERZLICH** s'il dispose de dates. **M. HERZLICH** indique que d'après ses échos sur la date de rénovation du bâtiment 5, il est fait en sorte de livrer dès la rentrée de septembre un tiers du bâtiment 5, ce qui permettrait notamment le réaménagement du Département des Langues, l'utilisation des amphithéâtres 5.01 et 5.02, l'utilisation de quelques salles (ce qui correspond à la partie la plus proche de la rue). Ensuite, il faudra le temps nécessaire pour la fin des travaux sur les 2/3 restant du bâtiment 5, et en compensation de l'utilisation du bâtiment 6 durant cette période.

M. BOUBY espère que les propos de **M. HERZLICH** sont réels. **M. HERZLICH** précise que la direction de la Faculté l'espère aussi.

M. BOUBY ajoute que c'est ce qui a été répondu à Sud Education qui souhaitait faire le calcul de la même procédure, c'est-à-dire faire une partie du bâtiment 5 puis le reste. Sauf qu'il a été indiqué que ce n'était pas possible parce que les travaux sont importants, la circulation des engins pour les travaux se fera des 2 côtés du bâtiment.

M. HERZLICH confirme, ce n'est pas possible sur toute la durée. S'il y a un mois ou un mois et demi de chevauchement, ce sera possible de faire des enseignements dans une zone de bâtiment et la fin des travaux sur l'autre. Ce qu'il va décrire n'est pas la réalité mais il le dit souvent pour se faire comprendre : « les travaux du bâtiment 5 c'est découper le toit et en faire un nouveau ».

M. BOUBY ajoute qu'il n'était pas possible de réinvestir une partie du bâtiment tant que les travaux n'étaient pas finis. Il note que tout cela est compliqué d'autant plus que la rénovation se fait par l'extérieur. Il y aura de gros travaux qui empiètent sur le passage de la circulation des étudiants et des voitures. C'est pour cette raison qu'il a été répondu à Sud Education que ce n'était pas envisageable. Il espère que sur une courte période, il soit possible d'arrêter les travaux.

M. HERZLICH précise qu'il ne sera pas possible d'arrêter les travaux mais peut être de réduire les nuisances pour que les enseignements puissent avoir lieu.

M. BOUBY insiste, les organisations syndicales se battent sur ce point depuis près d'un an et demi parce que c'est vraiment problématique. **M. HOFFMANN** est au courant de cela.

M. ARINERO indique que le Conseil va partir sur le principe que la Faculté disposera du bâtiments 6 et d'un tiers du bâtiment 5 pendant quelques semaines à la rentrée 2020. Il explique que le calendrier s'inspire de celui de cette année. Il se base sur l'utilisation du bâtiment 36 et des contraintes liées aux examens dans ce dernier, à savoir qu'il faut prévoir de la manutention afin de mettre en place les tables d'examens.

M. ARINERO présente le projet du calendrier de l'année 2020-2021 de la Faculté des Sciences :



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021

AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET	
SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	MA 1	VE 1	SA 1	DI 1	MA 1	VE 1	SA 1	DI 1	MA 1	VE 1	SA 1	DI 1	MA 1	VE 1	SA 1	DI 1	MA 1	VE 1	SA 1	DI 1

- Examen Semestres impairs - Session 1 et 2 Licence
- Examen Semestres pairs - Session 1 et 2
- Enseignements Semestre 1
- Enseignements Semestre 2
- Evénements
- * A confirmer
- Révisions, soutiens, sorties et TP d'UE en OC
- Vacances FdS
- Vacances scolaires (zone C)

Concernant la session 2 des examens de semestres impairs de master, prévue la semaine du 22 mars, **M. ARINERO** indique qu'elle ne peut avoir lieu au bâtiment 36 car il y aura des enseignements. Il rappelle qu'il est incompatible d'organiser des examens et des enseignements en même temps et dans le même bâtiment. De ce fait, les examens se dérouleront dans des salles de cours et dans certains amphithéâtres du bâtiment 6. Sur cette semaine, il ne sera prévu, dans les emplois du temps, aucun cours magistral avec des effectifs supérieurs à 80 étudiants. Il a été noté que pour le calendrier de l'année universitaire 2019-2020, cette session 2 des semestres impairs de Master était assez proche de la fin du 2ème semestre. Aussi, elle a été placée, pour 2020-2021, à mi semestre.

M. ARINERO précise que ce projet du calendrier 2020-2021 est une proposition qui est faite à l'assemblée. Le Conseil a jusqu'à la prochaine séance pour effectuer des remarques ou de nouvelles propositions. Ce document sera soumis au vote de l'assemblée lors du Conseil du 12 février 2020. La Direction et le service du Planning ont besoin de ce calendrier pour préparer les emplois du temps dès le mois de mars. Il ne sait pas où en sont les autres composantes de l'UM concernant la validation de leur calendrier. Les formations qui sont mutualisées avec ces dernières doivent faire parvenir à **M. ARINERO** les dates des vacances prévues. Sans retour, les composantes devront se caler sur le document validé par le Conseil d'UFR Sciences.

Mme BERARD se demande quel est l'intérêt de programmer la session 2 des masters avant la fin du semestre. **M. ARINERO** imagine que cela permet aux étudiants de partir en stage. **Mme BERARD** fait remarquer que très souvent les masters 2 partent en stage courant février. **M. ARINERO** regrette l'absence de **M. GODELLE** et **M. PLEZ**, Responsables des masters, qui auraient très certainement pu répondre à **Mme BERARD**. Il pense qu'il y a une raison à envisager cette session de cette façon car chaque année cette session 2 est positionnée à mi semestre. **Mme BERARD** note que cela représente souvent un problème aux enseignants qui interviennent en L et qui se retrouvent également en surveillance d'examen. S'il n'y a pas de contrainte forte, elle se demande s'il n'est pas possible de mettre cette session en même temps que celle des licences. **M. ARINERO** pense qu'il y a une bonne raison mais il ne peut malheureusement pas la donner ce jour à l'auditoire car il ne la connaît pas. **M. HOFFMANN** indique que cela permet de clore le semestre

impair car il n'y a pas de compensation annuelle (mais semestrielle) en master. Cela permet aux étudiants d'avoir un résultat définitif sur le semestre impair.

M. ARINERO remarque qu'une session 2 peu éloignée de la 1^{ère} pourrait s'avérer intéressante pour l'étudiant.
M. HOFFMANN précise que c'est surtout pour les masters 2 que cela est problématique. Il se rappelle de problèmes pour la constitution de dossiers, car des universités avaient déjà les résultats des semestres impairs alors que la FdS ne les donnait pas. Cela avait mis en difficulté des étudiants qui postulaient sur des financements de thèses.

Mme CERDAN pense que la question qu'elle se pose à déjà été évoquée en Conseil : « pourquoi les différentes composantes de l'Université de Montpellier n'arrivent pas à s'entendre sur un calendrier commun. C'est si compliqué pour l'UM de créer un calendrier commun pour toutes ses composantes ? ».

M. ARINERO explique que chacun fait son calendrier de son côté. Il prend l'exemple de la Faculté de Pharmacie qui n'a pas de vacances de la Toussaint.

M. LEREDDE confirme les propos de **Mme CERDAN**, « ce serait bien qu'avec la fusion, il y ait un calendrier fusionné. Tout le monde pourrait faire un effort. ».

M. HOFFMANN explique que les composantes du Campus Triolet essaient de se coordonner. Même si l'an dernier il y a eu quelques soucis liés au plan campus. Il rappelle que, suite aux travaux sur le Campus, la Faculté a dû voter, dans un premier temps, le 1^{er} semestre. Ensuite les vacances de Pâques ont été décalées avec celles de Polytech et de l'IAE. Dans un 1^{er} temps, il souhaite proposer ce calendrier au Conseil, puis il le transmettra à l'IAE et à Polytech et éventuellement aux autres composantes de l'UM pour information, notamment la FDE. Pour cela, il veut être sûr que le Conseil valide cette proposition de calendrier. Il insiste, le calendrier 2019-2020 est un cas particulier. Mais en général, pour les autres années, les composantes du Campus Triolet se synchronisent bien entre elles. Concernant les autres composantes comme droit, MOMA,... les offres de formation sont trop différentes pour un calendrier commun.

Mme TOURNIER rejoint la remarque de **Mme CERDAN**. La Faculté devrait s'harmoniser au niveau de l'UM. Elle prend l'exemple de la Faculté de Pharmacie avec qui elle travaille également, et avec laquelle elle rencontre des problèmes de calendrier parce les vacances ne coïncident pas forcément avec celles de la FdS.

M. HOFFMANN répète qu'il va faire remonter ce document aux composantes de l'UM et qu'il les invitera à le contacter si elles ont des remarques.

M. TOURAINE rejoint également **Mme CERDAN**. Il est important de coordonner les calendriers entre composantes et notamment celles avec qui la Faculté a des masters en commun. Il pense au master Biologie-Santé en particulier.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil se prononcera sur ce calendrier lors de la prochaine séance, le 12 février 2020. L'auditoire n'ayant pas de remarques particulières sur cette proposition, il va la faire remonter, aux composantes du Campus Triolet et celles avec qui la Faculté travaille, en leur précisant bien que ce calendrier sera voté en février prochain.

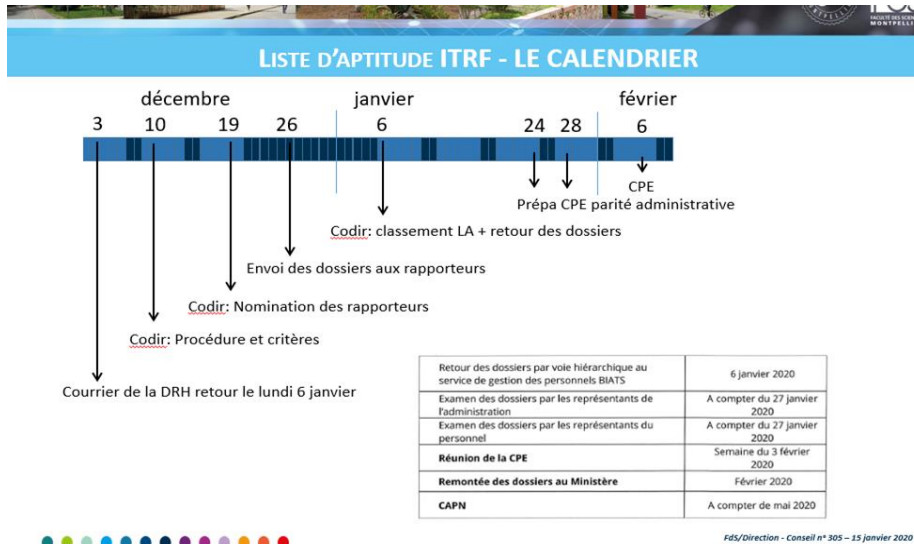
M. HOFFMANN remercie **M. ARINERO** pour son travail et sa présentation. Il propose de passer au point suivant.

5. Point Ressources Humaines

M. HOFFMANN explique que dans un 1^{er} temps, il donnera une information sur l'avancement de la liste d'aptitude, puis il fera ensuite un point sur les comités de sélection.

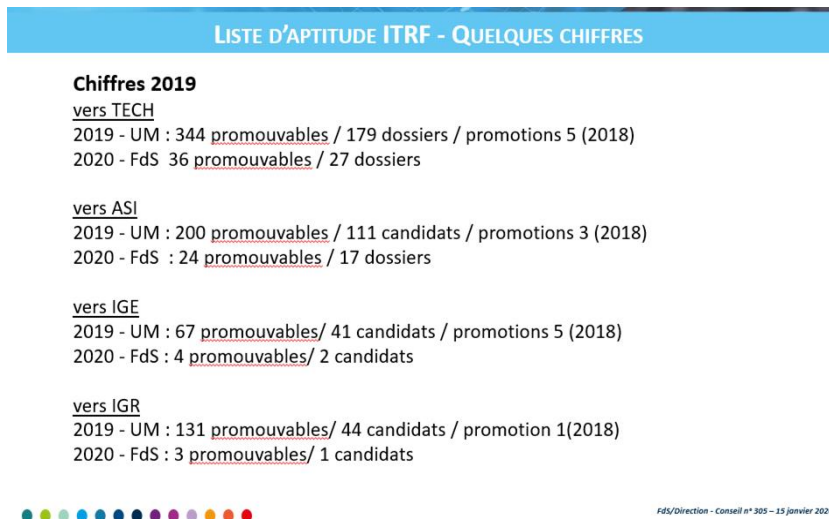
j. Information - Liste Aptitude 2020,

M. HOFFMANN note que les délais concernant la liste d'aptitude sont extrêmement courts cette année. Il présente le calendrier et quelques chiffres sur cette liste d'aptitude pour l'année 2020.



Concernant les rapporteurs, M. HOFFMANN explique qu'il a nommé, sous contrôle du Codir, 2 rapporteurs par dossier de candidature (le Directeur du Département et une personne extérieure au Département) de façon à ce que l'analyse du dossier soit effectuée de la manière la plus neutre possible. Il signale que le calendrier a été imposé par la DRH UM. Il précise qu'il est très difficile de promouvoir les agents. Mais il pense qu'il faut, malgré tout, les encourager pour qu'ils continuent à obtenir une promotion.

M. HOFFMANN présente ensuite quelques chiffres à l'assemblée :



M. HOFFMANN donne à titre informatif les critères de la parité administrative, non syndicale, et l'accompagnement proposé aux candidat en précisant que les critères peuvent évoluer dans les jours qui viennent.

LES CRITÈRES ET L'ACCOMPAGNEMENT

- Les dossiers
- Les concours
- Les particularités (technicité, encadrement, ...)
- ...

* **DAA** -> **Béatrice Goujon** :

- accompagnement lors des entretiens professionnels,
- aide des N+1,
- entretien avec les agents qui le souhaitent.

* Proposition d'entretien, d'information après la CPE.



FdS/Direction - Conseil n° 305 - 15 janvier 2020

M. HOFFMANN indique que depuis l'année dernière, il rencontre les candidats à la liste d'aptitude qui le souhaitent pour faire un point sur leur dossier. Cette année, il fera la même chose.

Mme BERARD remarque que les N+1 peuvent être des enseignants ou enseignants chercheurs qui ne sont pas formés. L'UM propose à ces personnes des formations non obligatoires sur la gestion des personnels. Est-ce que la Faculté des Sciences ne pourrait pas inciter les N+1 qui sont dans cette situation à assister à ces formations ? Le rôle de N+1 est important pour les BIATSS.

M. HOFFMANN répond que la direction incite les N+1 à participer à ces formations en leur précisant qu'en qualité de N+1 il est de leur devoir de suivre ces formations. Certains les ont suivies, d'autres pas, mais la FdS ne peut pas leur imposer.

M. HOFFMANN demande aux N+1 qui ne souhaitent pas les suivre d'abandonner leur rôle de N+1 car il faut des personnes responsables comme encadrants. Il sait que certains demandent un accompagnement, et c'est dans le cadre de cette mission qu'il a sollicité **Mme GOUJON**. D'autant plus qu'un enseignant d'un Département d'enseignement N+1 d'un BIATSS administratif est rarement dans le bon registre lors de l'établissement de la fiche d'entretien professionnel et du rapport d'activités et c'est à ce titre qu'il souhaite la mise en place d'un accompagnement dédié. La direction de la Faculté ne veut pas prendre la place de ces N+1 mais elle veut les aider.

M. HOFFMANN prend l'exemple des Directeurs de Département qui très souvent se retrouvent N+1 de la/des secrétaires de son Département. Quand les dossiers passent au crible de l'UM, on voit la différence entre un rapport rédigé par un administratif et un enseignant chercheur. C'est pour cette raison qu'il veut que cet accompagnement se renforce avec les compétences de **Mme GOUJON**.

M. HOFFMANN n'oublie pas les agents techniques dont la technicité ne peut être connue que par les personnes qui travaillent avec eux. Il est aussi important qu'il y ait un regard administratif sur la construction de leur dossier afin qu'ils puissent au maximum aller de l'avant. Il alerte sur le jargon de la Faculté et de l'UM comme Sensei, SNW, etc. Le Rectorat ne le connaît pas. Il faut donc être attentif sur tous ces points et pour cela il faut travailler tous ensemble.

M. BOUBY précise que la liste d'avancement concerne les personnels de catégories A, B et C. constate que le délai pour déposer les dossiers est une catastrophe. Le courrier de la DRH a été envoyé le 3 décembre dernier. Les agents ont reçu de la part de la Faculté le 5 décembre un mail indiquant qu'il fallait préparer les dossiers pour les rendre le 16 décembre (ce qui laisse 11 jours aux agents pour instruire leur dossier). Deux jours après, les agents ont reçu un nouveau

mail, comprenant les fichiers attachés, puis ensuite un nouveau mail parce qu'il y avait une erreur dans les 1ers documents. Cela signifie que les agents disposaient en réalité d'une semaine pour rendre leur dossier. Les agents ont dû consulter leur N+1 pour rédiger ce dossier ensemble.

M. BOUBY indique qu'il a fait part de cela en CT et en CA de l'établissement qui « s'en fout ». Il ne dit pas que la Faculté s'en fout.

Mme GOUJON rappelle qu'il s'agit de campagnes annuelles. Elles peuvent être anticipées. Ce qu'elle va préparer en terme d'accompagnement, c'est un calendrier de ces campagnes sur lesquelles il faut être vigilant, et qu'il faut anticiper parce que les personnes seront contraintes lorsque les dates sortiront.

Mme GOUJON précise qu'à côté de cela, elle a commencé à recevoir les agents qui l'ont sollicitée.

M. BOUBY informe que cette demande d'anticipation de dates fixes, qui sont chaque année identique, a déjà été faite à l'époque de l'ex UM2. En 2020, on se retrouve dans une situation où il est dit aux agents de l'université de Montpellier « on se fout de votre gueule ! ».

Mme GOUJON reconnaît que sur des délais très courts, l'accompagnement ne peut pas être aussi pertinent.

M. BOUBY pense pertinent que la FdS puisse également alerter les agents en leur signalant que dans 1 à 2 mois ils devront rendre leurs dossiers.

Concernant les critères, **M. BOUBY** demande plus de précisions, sont-ils internes à la Faculté, ou sont-ils donnés par l'Université de Montpellier ?

M. HOFFMANN répond qu'il n'y pas de critères donnés, mais des tendances récurrentes. Il souligne également que les directeurs de département avaient été alerté bien avant décembre afin de préparer cette campagne LA.

M. BOUBY explique que les critères des prépas CPE sont ceux donnés par l'UM. Il est évident que la Faculté doit appliquer ces mêmes critères. Si ce n'est pas le cas, son classement ne veut rien dire. Quand il voit comment procède la CPE où les critères sont mis largement derrière et que « passent les copains des copains » ... Il trouve cela difficile.

M. BOUBY rebondit sur l'information donnée par **M. HOFFMANN** relative au nombre de dossiers reçus par la Faculté. Il souhaite savoir combien ont été remontés et classés. Les dossiers examinés par la CPE administrative ne sont que les dossiers classés par les composantes. Cela signifie que tous les autres dossiers sont abandonnés. C'est pour cette raison que le 1^{er} classement des composantes doit être cohérent. Si ce n'est pas le cas, des personnels seront mis de côté alors qu'ils pourraient bénéficier au niveau de l'UM de la promotion. Cela est très important pour lui et il pense que ce n'est pas assez affiné.

M. BOUBY interroge **M. HOFFMANN** sur le nombre de personnels de catégorie C classés par la FdS cette année. Il demande à **Mme GAUCERAND** de revenir sur la diapositive relative aux chiffres et constate qu'il y avait 36 dossiers promouvables et 27 reçus. Il s'interroge sur le nombre de personnes classées parmi les 27.

M. HOFFMANN indique qu'il fera un point après que la prépa CPE ait eu lieu. **M. BOUBY** indique que la prépa CPE est autre chose, c'est un deuxième temps. **M. HOFFMANN** confirme les propos de **M. BOUBY**. **M. BOUBY** ajoute que les dossiers de la FdS examinés le seront ensuite par la prépa CPE administrative.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** qu'il s'agit d'une commission paritaire et que ce qu'il reproche à l'un pourrait aussi s'appliquer à l'autre. Il informe que l'an dernier, à la prépa CPE administrative ont été regardés en priorité les 1^{er} et 2^d dossiers classés par les composantes. Il est d'accord pour faire un classement mais classer 27 personnes ne servirait à rien. Il est extrêmement compliqué de classer les dossiers, surtout lorsqu'ils sont différents entre eux.

M. BOUBY note qu'avec un classement, il est possible d'obtenir un effet mémoire. La Direction classe les dossiers et ce classement de la FdS laisse apparaître les membres de la Direction comme des magouilleurs, auprès des agents. Parce que quand un classement est fait l'année N-1, puis que ceux qui étaient classés cette année-là ne le sont plus l'année suivante pour laisser la place à de nouveaux personnels, cela est catastrophique pour **M. BOUBY**. Il souligne que tout cela manque de clarté. Le classement de la Faculté devrait être affiché au niveau de la composante pour que les candidats puissent connaître leur place dans le classement.

Pour **M. HOFFMANN**, laisse **M. BOUBY** responsable de ces propos qu'il ne peut cautionner. De plus cela signifie qu'un agent qui a modifié ou revu son dossier, ou a changé de missions ou de comportement, ne pourra pas évoluer dans le classement. Il insiste, les dossiers évoluent au fil du temps, ils ne sont pas constants et « heureusement ! ».

M. BOUBY rappelle qu'il existe des critères de classement et à moins qu'un nouvel agent arrive de l'extérieur de l'université, les classements doivent rester identiques. **M. HOFFMANN** n'approuve pas les propos de **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, la direction doit pouvoir argumenter sur les critères de classement et de déclassement. **M. HOFFMANN** précise que si une personne qui n'est pas classée, elle n'est pas déclassée par une autre. Évitant un message négatif qui n'aurait pas lieu d'être.

M. BOUBY s'interroge sur le nombre d'embauche de catégorie C fonctionnaire par an.

M. HOFFMANN lui demande combien il y a de mouvements interne de personnes catégorie C.

M. BOUBY répond à sa question : il y a très peu d'agents fonctionnaires de catégorie C embauchés dans une année. Il rejoint **M. HOFFMANN** et explique que Sud Education a toujours refusé de classer les dossiers au niveau de la CPE parce que l'établissement compte, parmi les catégories C, des techniciens de surface, des personnels, qui comme lui ont un bac+3 et des missions de catégorie A. Ce n'est pas pour cela qu'un technicien de surface n'a pas le droit d'avoir sa promotion en B. Pour lui, tous ces gens sont laissés de côté depuis des années, et il n'est pas possible de leur demander d'être motivés alors que des personnes ont une promotion sans avoir plus de mérites que ceux qui sont sur le terrain.

M. BOUBY explique que Sud Education a demandé que soit mis en place un tirage au sort parce que ces critères sont totalement faux et qu'ils peuvent être modifiés du jour au lendemain sous prétexte que ça arrange certaines personnes. Il insiste, s'il y a un classement, il doit être transparent et affiché par la composante.

M. HOFFMANN signale que la fluctuation peut venir de la parité syndicale. Il prend l'exemple de l'effet mémoire qui a été annulé il y a 2 ans.

M. BOUBY ajoute qu'il n'en a rien à faire de la parité syndicale. Les organisations syndicales n'ont pas à intervenir dans le classement de la Faculté.

M. HOFFMANN rappelle que par contre elles sont en CPE et que la direction de la FdS a mis en place des critères, qu'il a présentés en début de point. Chaque dossier était représenté par deux rapporteurs (le Directeur de Département et un autre Directeur de Département ou un Directeur administratif).

M. BOUBY s'interroge sur la qualité de « Directeur Administratif ».

M. HOFFMANN lui répond que **M. GUEVELLOU** ou une de ses Adjointes peut être rapporteur.

M. BOUBY note que l'administratif est automatiquement de catégorie A !

M. HOFFMANN lui demande où est le problème, le Directeur de Département n'est-il pas aussi de Catégorie A ?

M. BOUBY demande juste que le rapporteur administratif soit de catégorie A et non un syndicaliste.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, il s'agit de la parité administrative et non syndicale.

Pour **M. BOUBY**, tout cela devrait être plus clair. Beaucoup de gens ne sont pas informés.

M. HOFFMANN possède un tableau des rapporteurs. Il peut le communiquer au Conseil.

M. BOUBY pense qu'il faut afficher les données présentées par **M. HOFFMANN** afin que l'ensemble des personnels soit informé. Il faut plus de clarté, cela fait des années qu'il le demande.

M. HOFFMANN précise que tous les Directeurs de Département ont ces informations. A eux de les faire remonter aux personnes concernées. **M. BOUBY** demande à **M. HOFFMANN** d'assurer ses responsabilités : la FdS doit afficher ce qu'elle remonte à la CPE. Il ne comprend pas que cela pose problème.

M. HOFFMANN répond que ça ne le dérange absolument pas d'autant plus qu'il a invité les agents qui le souhaitent à le rencontrer pour faire un point sur leur candidature à la liste d'avancement.

M. BOUBY voudrait que tous les agents promouvables aient le comment du pourquoi du fonctionnement de la Faculté au niveau des promotions. **M. HOFFMANN** indique que cela sera fait.

M. BOUBY ajoute que Sud Education va également demander à la direction de l'Université de Montpellier le classement de promotion par BAP.

M. HOFFMANN entend les propos de **M. BOUBY**.

M. BOUBY se rappelle d'une discussion lors de l'élection du nouveau Directeur de Département Chimie, et sur l'aspect administratif qui prend de plus en plus de temps aux enseignants chercheurs. Il avait été également noté que ces dernières années, le nombre de personnels administratifs recrutés au niveau de la direction de l'établissement, et non des composantes, pour mettre en œuvre toutes les nouvelles procédures qui demandent un maximum de temps, a augmenté. Ces nouveaux administratifs de catégories A, B et C prennent de plus en plus de place au niveau des promotions. Ceux qui sont « en bas » qui sont soit administratifs dans les composantes ou Départements d'enseignement, soit techniques dans les Départements, ont moins de chances d'obtenir une promotion.

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** s'il comprend ce qu'il explique. **M. HOFFMANN** comprend bien les propos de **M. BOUBY**.

M. BOUBY constate que la difficulté pour garder la motivation à la base est catastrophique. Pour cela, il faut avoir de la clarté. **M. HOFFMANN** répète qu'il élargira l'information. **M. BOUBY** note le pas qui a été fait par **M. HOFFMANN** devant le Conseil.

M. GUEVELLOU souhaite apporter des précisions. Il ne fera aucune intervention car il ne veut pas interférer dans le débat entre **M. HOFFMANN** et **M. BOUBY**.

M. GUEVELLOU informe que les N+1 ont été destinataires d'un message le 4 novembre dernier précisant qu'il leur appartenait d'informer les agents dont ils ont la responsabilité sur les campagnes à venir.

M. BOUBY regrette de ne pas avoir reçu cette information. **M. GUEVELLOU** lui répond et renvoie la responsabilité sur les encadrants directs, Directeurs de Département et Directeurs de Département adjoints. Aussi, il voudrait que quelques vérités soient rétablies au sein de cette auditoire !

M. GUEVELLOU lit le message envoyé aux N+1 : « Je vous remercie de bien vouloir sensibiliser les agents et N+1 concernés, notamment pour les personnels BIATS, à la présentation de leur dossier de candidature à la promotion de

corps de la liste d'aptitude. La liste des agents promouvables n'est pas transmise à ce jour, c'est pourquoi il est vivement conseillé d'anticiper la rédaction des argumentaires à minima des agents non promus l'année précédente. Ces campagnes sont attendues dans les jours ou semaines à venir, avant les fermetures de Noël. ».

M. GUEVELLOU s'adresse à **M. BOUBY** : « loin de moi l'idée de contester cette intervention ... néanmoins, c'est dit ! ». Il répète que les agents BIATSS, à travers leurs N+1 et encadrants directs ont été sensibilisés sur les délais ô combien contraints. Il lui rappelle que la Faculté est tributaire des informations émanant des services centraux de l'UM et des services académiques et qu'un message a été transmis aux Directeurs et Directeurs adjoints des Départements de la Faculté le 4 novembre 2019 !

M. BOUBY signale que les agents n'ont rien reçu avant le 5 décembre 2019. **M. GUEVELLOU** l'entend et en prend bonne note.

M. BOUBY note que le problème devrait être réglé avec l'accompagnement de **Mme GOUJON**.

Mme GOUJON rappelle, qu'un mail a été envoyé le 4 novembre par le pôle des Ressources Humaines de la Faculté.

M. BOUBY précise que ce sera fait d'une manière plus directe au niveau des agents.

Mme GOUJON ajoute que ce le sera également au niveau des Départements.

M. BOUBY signale à **M. GUEVELLOU** qu'il n'a pas cité la Faculté des Sciences. **M. GUEVELLOU** précise qu'il voulait rétablir une vérité à l'attention de l'auditoire, et y compris auprès de la Direction collégiale de la FdS... Il aurait apprécié que **M. HOFFMANN** le rappelle ...

M. HOFFMANN précise que **M. ALI** avait annoncé en Codir de commencer à préparer les dossiers de candidature en amont. Les Directeurs de Département ont été sensibilisés. Mais la direction n'avait aucune information sur la date. Il se rappelle que l'an dernier, la Direction avait classé les dossiers fin décembre, avant les vacances de Noël.

M. MANCHERON a suivi attentivement ce qui a été dit et il pense que la réelle difficulté, outre la préparation du dossier, est aussi le retour qui est fait aux agents sur leur dossier. Le classement est une sorte d'évaluation qui permet de savoir où en est l'agent. Il pense intéressant de faire un bilan avec les agents pour leur expliquer ce qu'il s'est passé avec leur dossier.

M. HOFFMANN rappelle à **M. MANCHERON** qu'il a reçu les candidats qui l'on souhaité pour leur donner une explication.

M. MANCHERON compare cela au fait de donner la possibilité aux étudiants de consulter leur copie : très peu le font. Il ne demande pas que le Directeur de la Faculté reçoive tous les candidats individuellement. Il a bien noté que le N+1 et le Directeur de Département sont au fait de ce qu'il s'est passé. Il pense qu'il faut un accompagnement.

M. HOFFMANN rappelle que **Mme GOUJON** a un rôle d'accompagnement.

Mme GOUJON confirme, cette année elle a accompagné les agents et les N+1 qui l'ont sollicitée.

M. HOFFMANN précise que cet accompagnement a commencé cette année, et il va essayer de l'améliorer au fil du temps.

M. GODELLE souhaite revenir sur les effectifs dans les différentes catégories présentées par **M. HOFFMANN** en début de point. Il lui semble qu'à la Faculté le pourcentage de grade est inférieur à celui de l'Université. **M. HOFFMANN** confirme, l'UM compte plus de services que les composantes.

M. GODELLE conclue que ce n'est pas très bon pour la Faculté car il y a une pyramide avec une base très large.

M. BOUBY ajoute que ce n'est pas que sur la base de l'établissement. Il prend l'exemple du Département Chimie qui a des techniciens de haute technicité mais qui ne compte pas d'agent de catégorie A. Alors qu'à Polytech, pour la même mission, il y a des catégories A. Même à l'époque de l'ex UM2 il existait cette différence. Il précise qu'avec son bac+3, il devrait être Ingénieur d'études, or il est catégorie C (niveau BEP). L'argent ne compte pas pour lui. Par contre pour un jeune agent qui a toute sa vie devant lui, rester toute sa carrière à 1400 ou 1500€, ce n'est pas très motivant. Il ajoute que les BAP J ont beaucoup plus de possibilité sur l'académie d'avoir des promotions qu'un technicien en Chimie organique qui doit passer des concours nationaux. Étant proche de la retraite, il n'ira pas passer un concours pour lequel les postes ne sont disponibles que dans le nord de la France ou même dans le Sud car sa vie est à Montpellier. Il souligne la difficulté des agents de terrain pour qui les possibilités d'obtention d'un concours sont très faibles. Sa seule possibilité est l'avancement.

M. HOFFMANN tient à souligner que la Faculté des Sciences a toujours mis en avant la technicité des agents. Il prend à témoin les Directeurs de Département Scientifique présents. La technicité spécifique est un point extrêmement important qu'il met en avant notamment pour l'avancement.

M. BOUBY demande si **M. HOFFMANN** veut dire que les agents administratifs n'ont pas de technicité.

M. HOFFMANN n'a pas tenu ces propos. Il parle de technicité particulière dans certaines BAP.

M. BOUBY précise qu'il y a des personnels administratifs qui font très bien leur travail, surtout au Département Chimie et ailleurs. Mais ils ont plus de possibilité de passer des concours que les personnels techniciens.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

k. Point sur les Comités de sélection

M. HOFFMANN explique que la FdS a un poste en MCF en section 64-65 et un poste de PR en section 63. Il indique qu'il va présenter à l'assemblée les équilibres entre les 2 comités de sélection qui sont non nominatifs.

Concernant le poste de MCF en section 64-65, **M. HOFFMANN** indique qu'il concerne le Département BioMV. Le comité de sélection en interne est représenté par 4 personnels de la Faculté. L'équilibre de la parité est respecté.

M. BOUBY demande pour quelle raison le nom des personnes n'apparaît pas.

M. HOFFMANN explique que la version nominative ne peut être présentée qu'en Conseil restreint. Il a souhaité présenter tout de même l'équilibre des comités de sélection à l'assemblée, avant de faire la présentation nominative en Conseil restreint, prévu à la suite de cette séance du Conseil. Il précise qu'il a mis le document ainsi que la fiche de poste sur le Moodle du Conseil.

M. LEREDDE demande si ce Comité de Sélection a été présenté en Conseil Scientifique. **M. HOFFMANN** et **M. TOURAINE** répondent affirmativement. **M. TOURAINE** ajoute que la composition a été validée à l'unanimité.

M. GODELLE demande « pourquoi les extérieurs sont 67 et les locaux 64-65 ? ».

M. TOURAINE explique que le poste est un peu l'interface qui est très microbiologie. Certaines personnes sont rattachées à la section 67.

M. GODELLE note qu'à une exception près, tous les hommes sont Directeurs de recherche et les femmes sont Maîtres de Conférences. **M. TOURAINE**, Directeur du Département Scientifique Biologie Agrosociétés, ne sait pas quoi répondre à la remarque de **M. GODELLE**. Il ne l'avait pas prévue.

Concernant le poste de la 63^{ème} section, **M. HOFFMANN** constate qu'il n'y a pas une vraie parité. Il explique qu'en section 63, il n'y a que 24% de femmes.

M. HERZLICH, Directeur du Département Scientifique MIPS, confirme le taux indiqué par **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN indique que ce comité est passé en Conseil du Département scientifique MIPS la semaine précédente.

M. HERZLICH précise qu'il a été validé à l'unanimité.

M. HOFFMANN ajoute que ce comité est composé de 7 locaux et 7 extérieurs. 3 personnes sont de la Faculté des Sciences. Le poste est spécifique en génie électrique. Il est donc compliqué de trouver des personnes dans ce domaine.

Mme TOURNIER s'interroge sur le gel de ces postes. Elle demande plus de précisions sur leur historique et la raison pour laquelle ils passent au concours cette année.

M. HOFFMANN explique que le départ à la retraite avait été déposé avant le gel des postes.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **12 février 2020, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier
2ème semestre de l'année universitaire 2019-2020

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°305	Mardi 7 janvier 2020	Mercredi 15 janvier 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°302	Mardi 4 février 2020	Mercredi 12 février 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°303	Mardi 3 mars 2020	Jeudi 12 mars 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°304	Mardi 31 mars 2020	Mercredi 8 avril 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°305	Lundi 4 mai 2020	Mercredi 13 mai 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°306	Mardi 2 juin 2020	Mercredi 10 juin 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°307	Mardi 7 juillet 2020	Vendredi 10 juillet 2020	8h45	Salle des Actes